

ACTES TEMPORAIRES, ETC.—(*Continuation.*)

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
10 et 11 Vict...123	Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails de Toronto et de Goderich.—Le chemin doit être complété dans le cours de dix années.....	24 Juin 1858.
11 Vict.....6	Acte pour continuer et amender l'acte pour l'inspection de la fleur et de la farine, et pour pourvoir à l'inspection de la farine d'avoine.—Cet acte continue 4 et 5 Vict. c. 89, tel qu'il l'amende, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
11 Vict.....7	Acte pour pourvoir à l'inspection du beurre dans Québec et Montréal.—En force jusqu'au.....	1er Mai 1850, etc.
11 Vict. 11	Acte pour amender les lois relatives à l'incorporation de la cité de Montréal.—En force jusqu'au.....	23 Mars 1850, etc.
12 Vict.....17	Acte pour continuer pour un temps limité les divers actes et ordonnances y mentionnés.—Cet acte continue les actes du Canada 4 et 5 Vict. c. 88 ; 8 Vict. c. 6 ; 8 Vict. c. 27 ; 8 Vict. c. 48 ; 9 Vict. c. 38 ;—les actes du B. C. 2 Geo. 4, c. 8 ; 2 Geo. 4, c. 10, tel qu'amendé et augmenté par 4 Geo. 4, c. 26 ; 3 Guil. 4, c. 14 ; —les ordonnances du conseil spécial, 2 Vict. (3) c. 7 ; 2 Vict. (3) c. 29, tel qu'amendé et augmenté par 4 Vict. c. 23 ; et 2 Vict. (3) c. 65 ; jusqu'au.....	1er Jan. 1850, etc.
12 Vict.....18	Acte pour établir des dispositions aux fins de continuer et compléter les procédures dans les affaires de banqueroute maintenant pendantes.—Cet acte continue 7 Vict. c. 10, et 9 Vict. c. 30, qui amende le dernier, dans les cas seulement pendants lors de la passation de cet acte, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
12 Vict.....58	Acte pour indemniser les personnes dans le Bas-Canada, dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion des années mil huit cent trente-sept et mil huit cent trente-huit.—Les commissaires nommés en vertu de cet acte sont requis de faire rapport de leurs travaux au gouverneur le ou avant le.....	1er Sept. 1850.
12 Vict. 97	Acte pour amender les actes passés pour remédier à certaines déféctuosités dans l'enregistrement des titres, dans le comté de Hastings. Cet acte prolonge le temps limité par 10 et 11 Vict. c. 38, pour l'enregistrement de certains contrats, etc., jusqu'au.....	1er Janv. 1852, etc.